

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

#### BANQUE CHALUS

Société Anonyme au capital de 24 345 000 €.  
Siège social : N°5, place de Jaude, 63000 Clermont- Ferrand.  
855 201 018 R.C.S. Clermont Ferrand.

*Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2014.*

#### I. — Bilan au 31 décembre 2013.

(en milliers d'euros).

Actif	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>276 802</b>	<b>317 245</b>
Caisse, banques centrales, CCP		5 238	5 037
Effets publics et valeurs assimilées	5	1 978	0
Créances sur les établissements de crédit	3	269 586	312 208
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>357 304</b>	<b>324 505</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>35 527</b>	<b>22 421</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5	35 527	22 421
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>3 171</b>	<b>2 416</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5	239	239
Immobilisations incorporelles	6	137	137
Immobilisations corporelles	6	2 795	2 040
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>16 927</b>	<b>16 449</b>
Autres actifs	7	6 650	6 801
Comptes de régularisation	7	10 277	9 648
Total actif		689 731	683 036

Passif	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>87 139</b>	<b>100 460</b>
Caisse, banques centrales, CCP			0
Dettes envers les établissements de crédit	8	87 139	100 460
<b>Comptes Crédeurs de la Clientèle</b>	<b>9</b>	<b>514 336</b>	<b>499 545</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>10</b>	<b>545</b>	<b>669</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>11 109</b>	<b>10 810</b>
Autres passifs	11	6 350	3 487
Comptes de régularisation	11	4 759	7 323
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>6 277</b>	<b>5 754</b>
Provisions pour risques et charges	12	6 277	5 754
Dettes subordonnées		0	0
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>16</b>	<b>19 168</b>	<b>16 773</b>
<b>Capitaux Propres hors FRBG</b>	<b>17</b>	<b>51 157</b>	<b>49 025</b>
Capital souscrit		24 345	24 345

Primes d'émission		4 520	4 521
Réserves		20 158	18 057
Provisions réglementées et subventions		1	1
Report à nouveau (+/-)		0	0
Résultat de l'exercice		2 133	2 101
Total passif		689 731	683 036

Hors-bilan	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Engagements donnés</b>		<b>33 367</b>	<b>31 977</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>30 144</b>	<b>28 547</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle	26	30 144	28 547
<b>Engagements de garantie</b>		<b>3 223</b>	<b>3 430</b>
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
. Engagements d'ordre de la clientèle		3 223	3 430
<b>Engagements reçus</b>		<b>214 641</b>	<b>214 199</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>60 000</b>	<b>80 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	26	60 000	80 000
<b>Engagements de garantie</b>		<b>154 641</b>	<b>134 199</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit		34 597	32 496
. Engagements reçus de la clientèle		120 044	101 703

## II. — Compte de résultat.

(Présentation S.I.G.)

(en milliers d'euros)

	Notes	2013	2012
* Intérêts et produits assimilés	18	23 297	23 986
* Intérêts et charges assimilés	18	-9 163	-10 390
* Revenus des titres à revenu variable		7	1
* Commissions (produits)	19	7 140	6 811
* Commissions (charges)	19	-682	-717
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		266	225
* Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	593	560
* Autres produits d'exploitation bancaire	21	68	30
* Autres charges d'exploitation bancaire	21	-6	-8
Produit net bancaire		21 520	20 498
* Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	22	-7 224	-7 152
Autres frais administratifs	22	-4 898	-4 967
* Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6	-511	-497
Résultat brut d'exploitation		8 887	7 882
* Coût du risque	23	-1 615	-1 428
Résultat d'exploitation		7 272	6 454
* Résultat net sur actifs immobilisés	24	0	65
Résultat courant avant impôt		7 272	6 519

* Résultat exceptionnel			0
* Impôt sur les bénéfices	25	-2 744	-2 111
* Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 395	-2 307
Résultat net		2 133	2 101

### III. — Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2013.

#### Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

Le cadre juridique et financier.

— La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

— Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n° 2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Les faits caractéristiques de l'exercice.

En 2013, la Banque Chalus a basculé sur la plateforme informatique NICE. Ce système d'information unique pour l'ensemble des 39 caisses régionales de Crédit Agricole et la Banque Chalus permettra d'améliorer la gestion des back office ainsi que la qualité des services apportés aux clients.

#### Note 2- Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires. La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié: notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

En 2013, la Banque Chalus a appliqué la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables française. Cette recommandation n'a pas d'impact dans les Comptes 2013 de la Banque Chalus.

#### 2.1 Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit

#### Créances restructurées.

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

L'encours s'élève à 1 027 milliers d'euros à fin décembre 2013.

#### Créances douteuses.

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

\* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

\* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

#### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré.**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque Chalus par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Traitement comptable des décotes et dépréciations.**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

#### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement.**

Par ailleurs, la Banque Chalus a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions collectives ou des provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **2.2 Portefeuille-Titres.**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe. Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### **Titres de placement.**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### **Titres de participation et de filiales.**

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

#### Prix de marché.

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

\* les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

\* si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

#### Dates d'enregistrement.

La Banque Chalus enregistre les titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés à la date de négociation

#### Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

\* du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

\* du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### 2.3 Immobilisations.

La Banque Chalus applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, La Banque Chalus applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque CHALUS, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
  - comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
  - comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).
- Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.5 Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées". Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.6 Provisions.

La banque Chalus applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

\* le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

\* la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudenciel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture).

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

## 2.9 Engagements hors-bilan.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la banque Chalus.

La Banque Chalus a reçu un accord de refinancement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France à hauteur de 60 000 milliers d'euros.

## 2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord de mai 2011. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## 2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Banque Chalus applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Banque Chalus a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Banque Chalus a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiaire du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 12 2013, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

**Plans de retraite – régimes à cotisations définies.**

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

**2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique " Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Banque Chalus a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**Note 3 - Créances sur les établissements de crédit.**

Analyse par durée résiduelle :

Créances en milliers d'euros	31.12.2013							Créances rattachées	Total	31.12.2012 Total
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Total			
Etablissements de crédit										
Comptes et Prêts : à vue (1)	2 072							2 072	1 324	
Comptes et Prêts : à terme (2)	53 278	11 500	12 000	23 000	93 500	70 000	4 160	267 438	310 808	
Valeurs reçues en pension										
Titres reçus en pension										
Prêts subordonnés					76			76	76	
Valeurs nettes au bilan	55 350	11 500	12 000	23 000	93 576	70 000	4 160	269 586	312 208	

(1) dont 1 962 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2013

(2) dont 217 660 K€ avec Crédit Agricole Centre France en 2013

**Note 4 - Opérations avec la clientèle.**

4 - 1 Analyse par durée résiduelle :

Créances en milliers d'euros	31.12.2013							Créances rattachées	Total	31.12.2012 Total
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Total			
Créances Commerciales	427							427	502	
Autres Concours à la Clientèle	6 409	8 699	11 587	22 130	125 163	180 272	1 050	355 310	324 935	
Comptes Ordinaires débiteurs	12 343						58	12 401	9 402	
Dépréciations								10 834	10334	
Valeurs nettes au bilan								357 304	324 505	

4 - 2 Analyse par nature de créances :

en milliers d'euros	31.12.2013					
	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux non compromis
Trésorerie	1 990	1 420	570	1 794	1 251	543
Equipement	4 160	2 182	1 978	3 170	1 611	1 559
Habitat	789	606	183	475	392	83
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 417	5 270	147	5 395	5 270	125
Prêts à la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
Total	12 356	9 478	2 878	10 834	8 524	2 310

(y compris créances rattachées)

en milliers d'euros	31.12.2012					
	Encours douteux	Dont : Encours douteux Compromis	Dont : Encours douteux Non Compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dont : dépréciations sur encours douteux compromis	Dont : dépréciations sur encours douteux non compromis
Trésorerie	1 909	1 320	589	1 772	1 257	515
Equipement	3 850	2 593	1 257	2 712	1 917	795
Habitat	975	819	156	540	473	67
Autre	0	0	0	0	0	0
Comptes Ordinaires	5 338	5 236	102	5 310	5 235	75
Prêts à la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12 072</b>	<b>9 968</b>	<b>2 104</b>	<b>10 334</b>	<b>8 882</b>	<b>1 452</b>

## Note 5 - Opérations sur titres.

Mouvements des titres par catégorie - Valeur brute :

Libellé des Comptes en milliers d'euros	Début d'exercice	Achats	Sorties	Etalement Prime	Autres Mouvements	Fin d'exercice
Titres de placement :						
. Autres act. & titres à revenu variable	22 421	17 993	2 909			37 505
<b>Total des Titres de Placement</b>	<b>22 421</b>	<b>17 993</b>	<b>2 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 505</b>

Titres de placement 31.12.2013 :

Titres en milliers d'euros	Cotés/ non cotés	Valeur brute au Bilan	Estimation au 31.12.2013	Dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	Net au bilan
OAT 5% OCT 2016	coté	339	339	0		339
OAT 4% OCT 2014	coté	311	310	-1		310
OAT 3% OCT 2015	coté	316	316	0		316
OAT 4,25% OCT 2017	coté	341	340	-1		340
OAT 4,25% OCT 2018	coté	232	229	-3		229
OAT 3,75% OCT 2019	coté	228	226	-2		226
OAT 2,5% OCT 2020	coté	213	211	-2		211
BFT MONETAIRE	non coté	6 571	6 785		214	6 571
AMUNDI TRESOR 3 MOIS	non coté	7 064	7 382		318	7 064
BFT 3 MOIS	non coté	4 874	5 036		162	4 874
AMUNDI FUNDS EURO HY	non coté	4 608	4 963		355	4 608
AMUNDI CREDIT 1-3	non coté	2 958	2 994		36	2 958
SCHELCHER PRINCE HT RDT	non coté	6 003	6 089		86	6 003
AMUNDI ETF CAC 40	non coté	2 999	3 066		67	2 999
LYXOR ETF DOW JONES	non coté	450	465		15	450
CREANCES RATTACHEES		7	0		0	7
<b>Total des Titres de Placement</b>		<b>37 514</b>	<b>38 751</b>	<b>-9</b>	<b>1 253</b>	<b>37 505</b>

Titres de participation 31.12.2013 :

Titres en milliers d'euros	Cotés/ non cotés	Valeur au Bilan	Estimation au 31.12.2013	Dépréciation portefeuille	Plus-Values latentes	Net au bilan
SOFARIS	non coté	1	1			1



CERTIFICATS D'ASSOCIATION	non coté	233	233		233
CA TOP	non coté	5	5		5
VISA INC	coté	0	190	190	
Total des Titres de Participation		239	429	0	190

## Note 6 - Variation de l'actif immobilisé.

Nature d'immobilisation en milliers d'euros	01.01.2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Autres Mouvements	31.12.2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	10 750	1 268	0		12 018
Amortissements	8 710	513	0		9 223
Valeur nette au bilan	2 040	755	0		2 795
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	519	0	0		519
Amortissements	382	0	0		382
Valeur nette au bilan	137	0	0		137
Total Immobilisations					
Valeurs brutes	11 269	1 268	0		12 537
Amortissements	9 092	513	0		9 605
Valeur nette au bilan	2 177	755	0		2 932

## Note 7 - Comptes de régularisation et actifs divers.

en milliers d'euros	2013	2012
Autres actifs	6 650	6 801
Valeurs non imputées	2	15
Débiteurs divers	6 648	6 786
Comptes de régularisation	10 277	9 648
Comptes d'encaissement	7 311	6 414
Charges constatées d'avance	0	23
Autres produits à recevoir	2 824	3 004
Autres comptes de régularisation	142	207
Total bilan	16 927	16 449

## Note 8 - Dettes envers les établissements de crédit.

## Analyse par durée résiduelle

en milliers d'euros	31.12.2013						Dettes rattachées	Total	31.12.2012 Total
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans			
Comptes et emprunts:									
. à vue (1)	6 569						6 569	13 773	
. à terme (2)	27 000	10 500	2 000	1 000	32 576	7 000	494	80 570	
Total au bilan	33 569	10 500	2 000	1 000	32 576	7 000	494	87 139	

(1) dont 13 296 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2012 et 6 244 k€ en 2013

(2) dont 86 500 k€ avec Crédit Agricole Centre France en 2012 et 80 000 en 2013

## Note 9 - Comptes créditeurs de la clientèle.

## Analyse par durée résiduelle :

en milliers d'euros	31.12.2013							31.12.2012	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes Ordinaires Crédeurs	139 217						0	139 217	127 258
Comptes d'Épargne régime spécial								306 200	292 075
.. à vue	181 796							181 796	169 760
.. à terme	73 801	6 459	7 685	11 926	20 664	3 869		124 404	122 315
Comptes Crédeurs à terme	1 238	2 195	3 106	13 272	48 059	174	875	68 919	80 211
Total au bilan								514 336	499 544

Comptes d'épargne à régime spécial :

en milliers d'euros	2013	2012
A vue	181 797	169 760
Comptes d'épargne logement	16 544	15 805
Autres comptes sur livrets	124 694	117 562
Codevi	40 559	36 393
A terme	124 404	122 315
Plans d'épargne logement	112 485	109 200
Plans d'épargne Populaire	11 919	13 115
	306 201	292 075

Note 10 - Dettes représentées par un titre.

Analyse par durée résiduelle :

en milliers d'euros	31.12.2013							31.12.2012	
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	137				403		5	545	669
Total au bilan								545	669

Note - 11 Comptes de régularisation et passifs divers.

en milliers d'euros	2013	2012
Autres passifs	6 350	3 487
Créditeurs divers	6 350	3 487
Comptes de régularisation	4 759	7 323
Comptes d'encaissement	0	0
Autres charges à payer	2 344	4 013
Produits constatés d'avance	2 300	2 869
Autres comptes de régularisation	115	441
Total bilan	11 109	10 810

Note - 12 Provisions.

En milliers d'euros	Solde au 01.01.2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31.12.2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	226	30	6			250
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	750	22		385		387
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	1 635	92		31		1 696
Autres provisions liées aux encours (3)	2 383	1 599		848		3 134
Provisions pour litiges fiscaux	0					0
Provisions pour autres litiges	84					84

Provisions pour autres risques et charges	676	222	137	35		726
Total	5 754	1 965	143	1 299	0	6 277

(1) : provision pour médaille du travail

(2) : Voir note 14 sur l'épargne logement ci-après.

(3) : Provision des encours de crédits sains (cf. note 2,1)

#### Note 13 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

En milliers d'euros	Solde au 01.01.2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31.12.2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	10 334	3 393	2 827	65		10 835
Sur opérations sur titres	0	9	0			9
Total	10 334	3 402	2 827	65	0	10 844

#### Note 14 - Epargne Logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	15 747	8 056
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	34 826	33 737
Ancienneté de plus de 10 ans	57 119	62 757
Total plans d'épargne-logement	107 692	104 550
Total comptes épargne-logement	16 364	15 570
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	124 056	120 120

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	275	403
Comptes épargne-logement :	1 672	2 326
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	1 947	2 729

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	4	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	98	1
Ancienneté de plus de 10 ans	1 594	1 603
Total plans d'épargne-logement	1 696	1 604
Total comptes épargne-logement	0	31
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 696	1 635

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	1 603	93		1 696

Comptes épargne-logement :	31		31	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	1 634	93	31	1 696

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

#### Note 15 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

##### Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Chalus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqué ci-après.

##### Variation de la dette actuarielle :

(milliers d'euros)	2013	2012
Dette actuarielle au 31/12/n-1	616	487
Coût des services rendus sur la période	37	27
Effet de l'actualisation	18	27
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-145	-46
(Gains) / pertes actuariels	-47	121
Dette actuarielle au 31/12/n	479	616

##### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat:

(milliers d'euros)	2013	2012
Coût des services rendus sur l'exercice	37	27
Effet de l'actualisation	18	27
Rendement attendu des actifs sur la période	-28	-34
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels (1)	0	121
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	27	141

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

##### Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur. La composition est la suivante: Obligations : 86,10 % ; Actions : 7,90 % ; Autres : 6,00 %

##### Variations de la provision :

(milliers d'euros)	2013	2012
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	381	521
Cotisations de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		

Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat (Provisions) / actif au 31/12/n	-27 354	-141 380

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3,50 %.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont:

- un taux d'actualisation de : 3,05 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de : 3,50 %

(milliers d'euros)	2013	2012
Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	997	1 008
rendement attendu des actifs	28	34
(Gains) / pertes actuariels sur les actifs du régime	4	
Prestations versées	-145	-46
Juste valeur des actifs au 31/12/n	884	996

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,72 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,17 %.

#### Note 16 - Fonds pour risques bancaires et généraux.

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
FRBG risque opérationnel	612	25				637
Autres F R B G	16 161	2 370				18 531
Valeurs au bilan	16 773	2 395				19 168

#### Note 17 - Tableau de variation des capitaux propres.

en milliers d'euros	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves	Provisions régl. et subventions	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	24 345	20 478	1	2 100	46 924
Dividendes					
Variation de capital					
Variation des primes et réserves		2100			2 100
Affectation du résultat social 2011				-2 100	-2 100
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2012				2 101	2 101
Autres variations (report à nouveau 2008)					0
Solde au 31 décembre 2012	24 345	22 578	1	2 101	49 025
Dividendes					
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves		2101	-1		2 100
Affectation du résultat social 2012				-2 101	-2 101
Report à nouveau débiteur					0
Résultat de l'exercice 2013				2 133	2 133
Autres variations (report à nouveau)					0
Solde au 31 décembre 2013	24 345	24 679	0	2 133	51 157

Note 17.1 Ventilation du capital :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en milliers d'euros
au 31.12.2012	1 623 000	24 345
au 31.12.2013	1 623 000	24 345

Note 18 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

en milliers d'euros	2013	2012
Produits d'intérêts :	23 297	23 986
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 887	9 843
Sur opérations avec la clientèle	13 159	12 599
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1	
Sur opérations de macro couverture	1 250	1 544
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts :	9 163	10 390
Sur opérations avec les établissements de crédit	638	790
Sur opérations avec la clientèle	8 524	9 591
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées	1	9
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	14 134	13 596

Note 19 - Produits nets des commissions.

Type de Commissions en milliers d'euros	2013			2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	210	2	208	191	50	141
Sur opérations avec la clientèle	2 618	44	2 574	2 449	19	2 430
Sur opérations internes	103	184	-81	111	184	-73
Sur prestations de services financiers	4 205	452	3 753	4 056	464	3 592
Sur opérations de change	4		4	4		4
Total	7 140	682	6 458	6 811	717	6 094

Note 20 - Gains - Pertes sur opérations des portefeuilles de placement.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	10	-109
Dotations aux dépréciations	10	22
Reprises de dépréciations	0	131
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	603	451
Plus -values de cessions réalisées	603	451
Moins-values de cessions réalisées		
Solde des opérations sur titres de placement	593	560

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits :	68	30
. Produits divers	48	3

. Produits accessoires	20	27
Charges :	6	8
. Quote part des opérations faites en commun	1	
. Charges diverses	5	8

## Note 22 - Charges générales d'exploitation.

## 22.1 Ventilation des frais de personnel :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Salaires et traitements :	4 421	4 305
dont Indemnités liées à la retraite	45	73
Charges sociales :	1 771	1 864
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations définies	364	356
Intéressement	148	222
Participation	186	107
Impôts et taxes sur rémunérations	703	654
refacturation et transferts de charges de personnel	-5	
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>7 224</b>	<b>7 152</b>

Le montant des jetons de présence versé en 2013 aux organes d'administration s'élève à 35 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), la Banque Chalus a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique "Charges sociales" un montant de 120 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 22.2 Effectif par catégorie.

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégories de personnel	2013	2012
Cadres	28	27
Non cadres	99	100
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>127</b>

## 22.3 Autres frais administratifs :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Impôts et taxes	473	491
Services extérieurs	3 213	3 202
Autres frais administratifs	1 357	1 348
Refacturation et transferts de charges administratives	-145	-74
<b>Total autres frais administratifs</b>	<b>4 898</b>	<b>4 967</b>

## Note 23 - Coût du risque.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dotations aux provisions et dépréciations	4 956	3 913
Dépréciations de créances douteuses	3 327	2 559
Autres provisions et dépréciations	1 629	1 354
Reprises de provisions et dépréciations	-4 026	-2 739

Reprises de dépréciations de créances douteuses	-2 793	-1 452
Autres reprises de provisions et dépréciations	-1 233	-1 287
Variation des provisions et dépréciations	930	1 174
Pertes sur créances irrécouvrables	692	254
couvertes par des provisions	685	253
non couvertes par provisions	7	1
Récupérations sur créances amorties	7	
Coût du risque : solde en bénéfice		
Solde en perte	1 615	1 428

## Note 24 - Résultat net sur actifs immobilisés.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	65
Plus-values de cession	0	65
Moins-values de cession	0	0
Résultat net	0	65

## Note 25 - Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2013	2012
IS sur le résultat courant	2 744	2 127
IS provisionné	0	-16
Charge fiscale	2 744	2 111

## Note 26 - Hors bilan.

Répartition des engagements selon la durée restant à courir :

en milliers d'euros	Durée restant à courir						Total
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	
Engagements de financement							
Engagements reçus d'éts de crédit (1)			60 000				60 000
Engagements en faveur de la clientèle	8 237	1 186	728	3 076	11 006	5 911	30 144

(1) Accord de refinancement donné par Crédit Agricole Centre France

## Informations sur les parties liées (règlement 2010.04 du 07/10/2010).

Avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France :

	2013	2012
Dettes	80 000 k€	86 500 k€
Créances	213 500 k€	254 500 k€

Engagements reçus	80 427 k€	dont une garantie de financement à hauteur de 60 000 k€ et une garantie en risques sur les entreprises pour 20 427 k€	2013
Engagements reçus	99 148 k€	dont une garantie de financement à hauteur de 80 000 k€ et une garantie en risques sur les entreprises pour 19 148 k€	2012

Opérations à terme non dénouées :



en milliers d'euros Type d'opération	31/12/2013				31/12/2012	
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Total	Total
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
CONTRAT ECHANGE TAUX INTERET : SWAPS						
SWAPS MICRO PRETEUR						
SWAPS MICRO EMPRUNTEUR						
SWAPS MACRO PRETEUR		100 000			100 000	93 000
SWAPS MACRO EMPRUNTEUR		14 000			14 000	
Total		114 000			114 000	93 000
en juste valeur					5 995	10 908

Il n'existe aucun risque de contrepartie sur le portefeuille des IFT.  
Ces contrats sont tous conclus avec Crédit Agricole Centre France.

#### Autres informations.

Note 27 - Affectation du résultat.

	en euros
Bénéfice de l'exercice :	2 133 398,00
Montant total à affecter	2 133 398,00
Affectation à la réserve légale :	106 669,90
Affectation en autres réserves :	2 026 728,10

Note 28 - Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes.

En milliers d'euros HT	Ernst etYoung	Wolffet associés	Total
<b>Audit</b>			
. commissariat aux comptes, certification, examen comptes individuels et consolidés	32,1	32,1	64,2
Total	32,1	32,1	64,2

Note 29 - Implantation dans les états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La BANQUE CHALUS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 30 - Information relative aux résultats des activités bancaires.

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

#### IV. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2013.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE CHALUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de la note 2 de l'annexe qui expose l'absence d'effet lié au changement des règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, suite à la mise en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

## **II - Justification des appréciations.**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme indique dans les notes 2.1, 2.6 et 14 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

— Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et les informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait Chamalières et à Lyon, le 13 mars 2014.

*Les commissaires aux comptes :*

SAS WOLFF & ASSOCIES  
Patrick Wolff

ERNST & YOUNG et Autres  
Philippe Duchêne

## **V. — Lieu de mise à disposition du rapport de gestion.**

Le rapport de gestion de l'exercice 2013 est disponible sur demande adressée au siège social de la BANQUE CHALUS.

**1401511**